

<https://enseignants.se-uns.org/Campagnes-ciblees-de-vaccination-des-annonces-a-preciser-et-a-operationnaliser-4304>



Enseignants de l'Unsa

« Campagnes ciblées de vaccination » : des annonces à préciser et à opérationnaliser

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : mardi 23 mars 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

En déplacement à Valenciennes ce 23 mars, Emmanuel Macron a déclaré : « À partir de mi-fin avril, nous allons avoir de plus en plus de vaccins qui vont arriver, cela va nous permettre d'envisager d'avoir des campagnes ciblées sur des professions qui sont exposées, à qui on demande des efforts. Les enseignants en font légitimement partie ».

Les lignes bougent. Jusqu'ici, il n'avait pas été question de priorités au-delà des personnes vulnérables et des soignants. Le Président entend enfin que la volonté de maintenir l'accueil des élèves dans une situation épidémique dégradée ne peut pas relever de la seule incantation mais qu'elle nécessite des moyens. La vaccination en fait partie.

Elle est en effet nécessaire pour protéger les personnels et permettre à l'Ecole de tenir. Depuis plusieurs semaines, les absences des personnels se multiplient parce qu'ils sont malades, cas contacts ou encore symptomatiques dans l'attente du résultat de leur tests. Cette situation occasionne des adaptations incessantes qui, d'une part, épuisent les personnels et d'autre part, conduisent à ne pas respecter la règle du non-brassage des élèves. Et la continuité des apprentissages s'en trouve impactée au point de faire perdre le sens de cette scolarité.

Il faut désormais que cette première annonce soit précisée. « *Mi-fin Avril* » c'est loin, et encore faut-il que les vaccins soient bien là et que la procédure pour faire vivre cet accès prioritaire soit établie et communiquée.

Le SE-Unsa veut en discuter au plus vite. Il redira notamment que cet accès prioritaire ne saurait se transformer en usine en gaz administrative, que la confidentialité des choix individuels doit être respectée et que le jour de carence ne doit pas s'appliquer aux arrêts de travail qui feraient suite aux effets du vaccin.

Paris, le 23 mars 2021,
Stéphane Crochet,
Secrétaire général

Attachée de presse :
Brigitte Biardoux
01 44 39 23 93